



CARTE D'IDENTITE

Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la Mairie de Rieumes : <https://ville-rieumes.fr>

Faire la pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>

Imprimer le document (validité 6 mois).

Pour toute demande

- Une photographie d'identité couleur de moins de 6 mois sans aucun signes distinctifs (lunettes, mèche sur les sourcils, barrettes, bandeau, ...)
- Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance d'habitation, avis d'imposition). Pour les mineurs le justificatif doit être au nom du représentant légal.
- Personnes hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité, justificatif de domicile de l'hébergeant (liste ci-dessus).
- Rajout du nom d'époux(se), extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois.
- En cas de veuvage, acte de décès de l'époux
- En cas de divorce pour conserver le nom d'époux(se) : jugement de divorce autorisant l'usage du nom ou, une autorisation écrite de l'ex-conjoint(e).

Pièces à fournir selon le cas :

Si votre commune de naissance est connectée au site COMEDEC, l'acte de naissance sera demandé en ligne le jour du rendez-vous.

Première demande

- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (document original pas de photocopie).

Renouvellement

- Ancienne CNI.
- Si elle est périmée depuis plus de 5 ans, copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois (document original) ou passeport biométrique périmé depuis moins de 3 ans

Perte ou vol

- Déclaration de vol gendarmerie ou commissariat (document original)
- Déclaration de perte
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois. Document original pas de photocopie. Ou passeport biométrique périmé depuis moins de 2 ans
- 1 document avec photo (carte vitale avec photo, permis de conduire, carte d'étudiant)
- 1 timbre fiscal de 25 € (achat en ligne possible [https:// timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

Pour un mineur : présence obligatoire de l'enfant

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité du représentant légal
- Garde alternée en cas de divorce ou de séparation : original du jugement de divorce, justificatif de domicile et pièce d'identité des 2 parents et autorisation sur l'honneur du parent absent